

DEPARTEMENT
DU RHONEDE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 09 Novembre 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 13	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 13

DATE DE LA CONVOCATION : 02 Novembre 2023
--

L'an deux mil vingt trois
et le neuf novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette
commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par
la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la
présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : Agnès NELIAS - Olivier AIGLON -
Frédérique BARNOUD - Valérie DEJOUR - Yves BELTRAN -
Fabien CAFFIER - Christian RULLIAT - Fabrice FOURDIN -
Jocelyne DAVIRON RADIX - Fanny CHABRAN - Guy
L'HOPITAL - Virginie BLUM - Pierre DURAND

Secrétaire de séance : Valérie DEJOUR

D/2023-104

Objet de la délibération : Modification de la délibération du 12 septembre 2023 concernant la convention de
fourniture d'énergie calorifique avec Monsieur CHAKMA Karna Kishore, pour Le Comptoir d'YZERON

Madame la Maire rappelle que par délibération du 12 septembre 2023, le Conseil Municipal a autorisé la signature
de la convention de fourniture d'énergie calorifique, avec M. CHAKMA Karna Kishore, au titre du restaurant le
Comptoir d'YZERON, situé 4 Place centrale.

Madame la Maire explique que les locaux desservis par le réseau de chaleur, à cette adresse, concernent le
restaurant en rez de chaussée, mais également un appartement en étage. Il conviendrait d'indiquer dans cette
convention, la surface exacte concernant les locaux du restaurant. Madame la Maire présente la convention ainsi
modifiée.

Une autre convention avec M. CHAKMA fixera les modalités afférentes au logement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

MODIFIE la délibération du Conseil Municipal en date du 12 septembre 2023,
AUTORISE Madame la Maire à signer avec Monsieur CHAKMA Karna Kishore, au titre du restaurant Le Comptoir
d'YZERON, la convention ainsi modifiée, annexée à la présente délibération, pour la fourniture d'énergie
calorifique, au restaurant Le Comptoir,
AUTORISE Madame la Maire à signer tout document afférent à la présente décision,
CHARGE Madame la Maire de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Valérie DEJOUR Secrétaire			Agnès NELIAS Madame la Maire	
------------------------------	---	---	---------------------------------	---

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le :

- 1 DEC. 2023

Publication ou notification du :

- 1 DEC. 2023

Publication site internet le :

- 1 DEC. 2023

Affichage liste des délibérations le :

17 NOV. 2023